



Conseil économique et social

Distr. générale
23 décembre 1998
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme, constituée en Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée «Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle»

Deuxième session

15-19 mars 1999

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
«Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix
pour le XXI^e siècle»**

Début de l'examen approfondi de l'application du Programme d'action de Beijing

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu et mandat	1-11	2
II. Activités intéressant l'examen approfondi	12-30	3
A. Activités régionales	13-16	3
B. Rapports sur l'application au niveau régional	17-23	4
C. Autres sources d'information et d'analyse	24-30	5
III. Éventuelle portée de l'évaluation globale	31-37	6
A. Aperçu de la situation actuelle	31	6
B. Progrès réalisés dans la mise en oeuvre	32-34	6
C. Conclusions	35-37	7

* E/CN.6/1999/PC/1.



I. Aperçu et mandat

1. Dans sa résolution 1996/6, le Conseil économique et social a approuvé le programme de travail pluriannuel de la Commission de la condition de la femme, dont l'un des éléments portait sur un examen et une évaluation approfondis de l'application du Programme d'action de Beijing¹. La Commission sera saisie de cette question à sa quarante-quatrième session, en 2000. Le Conseil a par ailleurs recommandé de faire commencer l'examen et l'évaluation à la quarante-troisième session de la Commission.

2. Dans sa résolution 52/100, l'Assemblée générale a décidé d'organiser en l'an 2000 un examen de haut niveau en vue d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme² et du Programme d'action de Beijing, cinq ans après son adoption, et d'examiner les nouvelles mesures et initiatives à prendre. L'examen et l'évaluation auxquels doit procéder la Commission intéresseront donc l'examen de haut niveau prévu en 2000.

3. Dans le présent rapport, la Commission engage le processus d'examen et d'évaluation en établissant un cadre pour l'examen et en recensant les diverses sources d'information sur lesquelles le Secrétariat s'appuiera pour donner une évaluation complète des résultats obtenus et des lacunes qui subsistent dans l'application depuis 1995.

4. On se souviendra peut-être qu'en 1988, la Commission de la condition de la femme a instauré un système de présentation de rapports quinquennaux détaillés pour l'examen et l'évaluation de l'application des Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme. Le premier examen a été effectué en 1990, cinq ans après que les Stratégies eurent été adoptées, à la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985). À l'issue de cet examen, la Commission et le Conseil économique et social ont souligné que l'application des Stratégies prospectives s'essouffait très nettement; ils ont estimé que si rien n'était fait très rapidement, les Stratégies seraient compromises. Si l'on constatait des progrès dans l'égalité de droit, les progrès de l'égalité de fait étaient manifestement lents et la promotion de la femme n'avait aucun caractère d'urgence pour de nombreux pays. La Commission et le Conseil ont demandé que le rythme d'application des Stratégies soit accéléré, faisant valoir que «si les Stratégies n'étaient pas appliquées, les coûts en seraient lourds pour les sociétés, tant en ce qui concerne le ralentissement du développement économique et social et la mauvaise utilisation des ressources humaines que l'affaiblissement du progrès pour la société tout entière»

(résolution 1990/15 du Conseil, annexe, par. 2). Il avait alors été recommandé de faire un deuxième examen en 1995.

5. Dans sa résolution 36/8 adoptée en 1992, la Commission a formulé des propositions tendant à organiser une conférence mondiale en 1995 afin d'étudier les moyens d'activer l'application des Stratégies prospectives. À ce titre, le Secrétariat a présenté aux États Membres, en 1993, ses suggestions pour une formule type de présentation de rapports nationaux sur la mise en oeuvre des Stratégies, qui pourrait servir de base au deuxième examen et être présentée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995. La formule type suggérait, dans un certain nombre de domaines essentiels, des indicateurs et des données qui seraient utiles pour mener à bien les deuxièmes examen et évaluation. Cent trente pays ont établi des rapports. Le rapport du Secrétaire général sur le processus d'examen et d'évaluation s'est appuyé sur ces rapports nationaux, sur des études statistiques établies en vue de la mise à jour de 1995 de la publication *Les femmes dans le monde*, ainsi que sur des études régionales et des travaux d'analyse entrepris au sein du système des Nations Unies et par la société civile concernant diverses questions précises.

6. Dans un rapport de synthèse élaboré sur la base du deuxième examen des Stratégies de Nairobi³, la situation à la veille de la Conférence de Beijing inspirait un optimisme prudent. D'après le rapport, toute la difficulté consistait à présent à tirer parti des facteurs de changement et à s'attaquer aux principaux obstacles au progrès⁴.

7. Le rapport de synthèse a constaté qu'en 1995, le contexte global de l'application des Stratégies prospectives s'était sensiblement modifié. La guerre froide avait pris fin et la démocratie progressait. L'activité économique était de plus en plus laissée aux soins du marché, et l'interdépendance des économies dans le monde avait révélé la vulnérabilité d'États fortement endettés et réduit leur compétitivité compte tenu de leur niveau technologique relativement faible. L'ajustement structurel aidait à stabiliser la situation financière mondiale, mais empêchait beaucoup de gouvernements d'assurer les services essentiels. La révolution des communications ouvrait le monde à un moyen plus rapide d'échanger l'information et raccourcissait les distances entre les pays et les cultures⁵.

8. Parallèlement, d'autres conférences mondiales sur les droits de l'homme, le développement durable, la population, et le développement social, ont montré la nécessité de stratégies de développement durable, l'universalité des droits fondamentaux de la personne, et la contribution importante des femmes aux objectifs essentiels en matière de population, de développement et de bon gouvernement⁵.

9. Le deuxième examen de l'application des Stratégies de Nairobi a porté sur 11 des domaines critiques énumérés dans le Programme d'action de Beijing. Le douzième domaine critique, «La petite fille», a été ajouté au cours du processus préparatoire, conséquence des préparatifs régionaux et d'une prise de conscience progressive du fait qu'on ne pouvait réaliser de progrès véritable que si la prochaine génération faisait également l'objet d'une attention particulière.

10. Pour les besoins du deuxième examen, des informations ont également été fournies par le système des Nations Unies sur la mise en oeuvre des Stratégies de Nairobi par la communauté internationale. Les organisations du système des Nations Unies, en élaborant un plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1990-1995 (voir E/1987/52), se sont dotées d'un cadre pour faire en sorte que les activités visant à appliquer les Stratégies soient prises en considération dans leurs plans et leurs programmes et d'une base pour la présentation de rapports sur ces activités. Ce plan indicatif a été examiné par la Commission en 1987 et approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1987/86. Le Conseil, dans sa résolution 1988/59, a préconisé un deuxième plan à moyen terme à l'échelle du système pour la promotion de la femme, pour la période 1996-2001, en soulignant la nécessité d'accorder plus d'attention aux différences entre les sexes et à l'analyse des spécificités de chaque sexe. Le Conseil ayant constaté que le projet de plan à l'échelle du système pour la période 1996-2001 ne pourrait pas être achevé avant une date postérieure à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, une version remaniée du plan a été établie en 1996 (voir la résolution 1996/34 du Conseil). L'examen du plan à mi-parcours a été fait en 1998 par la Commission, le Comité du programme et de la coordination et le Conseil.

11. Un projet de plan à l'échelle du système pour la période 2002-2005 doit être établi pour examen par la Commission à sa quarante-quatrième session. Ce faisant, les organisations du système des Nations Unies pourront poursuivre leur réflexion sur les difficultés et les obstacles rencontrés en tentant d'appliquer le Programme d'action et proposer les prochaines étapes et une nouvelle démarche qui s'inspirera des enseignements tirés de l'expérience. Ces réflexions contribueront pour beaucoup à la préparation de l'examen et de l'évaluation approfondis.

II. Activités intéressant l'examen approfondi

12. Outre la préparation du prochain plan à l'échelle du système, il est prévu de mener, ou l'on mène déjà, un certain nombre d'activités qui devraient apporter des informations et des analyses utiles pour l'examen des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action. Il s'agit notamment d'activités régionales, du processus des rapports nationaux, et de l'établissement de divers autres rapports ou examens, y compris les rapports établis dans le cadre de l'examen des résultats de cinq ans d'application des conclusions des autres conférences mondiales de l'ONU organisées depuis 1990.

A. Activités régionales

13. Les activités régionales prévues à l'occasion de l'évaluation quinquennale sont décrites dans les rapports du Secrétaire général soumis à l'Assemblée générale à ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions (A/52/789 et A/53/308). Depuis lors, de nouvelles informations ont été reçues. Par exemple, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a organisé, en collaboration avec la Ligue des États arabes et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, la deuxième conférence sur les suites données aux conclusions adoptées à Beijing qui s'est tenue à Beyrouth, du 12 au 15 décembre 1998. Cette conférence a préparé la session extraordinaire de l'Assemblée générale. La CESAO organisera également, à Beyrouth, en décembre 1999, une conférence sur le suivi intégré des conférences mondiales des Nations Unies.

14. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) tiendra une réunion intergouvernementale de haut niveau à Bangkok du 26 au 29 octobre 1999. La Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a accueilli du 19 au 21 novembre 1997, à Santiago, la septième session de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui a adopté le consensus de Santiago (voir A/53/87). Elle organisera la huitième session de cette conférence. La CEPALC a également publié dans une collection sur les femmes et le développement plusieurs études, dont l'une porte sur les progrès des législations depuis l'adoption de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (LC/L.1126).

15. En avril 1998, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a tenu une conférence internationale sur les Africaines et le développement économique dont les conclusions contribueront à l'examen et à l'évaluation ainsi qu'à l'identification des mesures et des initiatives à prendre. Le Centre africain de la CEA pour la femme a publié une série de dossiers sur la situation des femmes dans divers pays. On peut les consulter sur Internet à l'adresse suivante : www.un.org/womenwatch.

16. La Commission économique pour l'Europe tient des consultations intergouvernementales pour décider de l'organisation d'une réunion d'experts qui examinerait les problèmes et les politiques des pays européens en matière de parité des sexes et de situation économique des femmes. La question des préparatifs régionaux de l'examen du Programme d'action sera débattue lors de la réunion régionale annuelle de coordination qu'il a été décidé d'organiser pour donner suite à la résolution 1998/3 du Conseil économique et social sur l'examen des commissions régionales. Il est prévu que la Vice-Secrétaire générale préside cette réunion.

B. Rapports sur l'application au niveau régional

1. Stratégies et plans nationaux d'action

17. Le Programme d'action (par. 297) demandait aux gouvernements d'établir leurs stratégies et plans d'application, de préférence avant fin 1995 – en consultant les institutions et organisations non gouvernementales. Ces stratégies devaient «couvrir tous les domaines et être assorties de calendriers précis et de repères qui permettent de mesurer les progrès accomplis; elles devaient aussi «être accompagnées de propositions concernant les ressources à affecter ou à redéployer». Le Secrétariat a invité en mai 1996 les États Membres à soumettre leurs stratégies ou plans nationaux d'action, puis il a établi un rapport de synthèse sur les stratégies ou plans qu'il avait reçus fin 1997 (E/CN.6/1998/6). Ce rapport a été soumis à la Commission de la condition de la femme à sa quarante-deuxième session, en 1998. Une mise à jour de ce rapport figure dans l'additif au rapport du Secrétaire général sur le suivi de la Conférence de Beijing soumis à la Commission à sa présente session (E/CN.6/1999/2/Add.1). La mise à jour se fonde sur 20 plans et stratégies reçus après que le rapport initial a été rédigé. A eux deux, le rapport de synthèse et sa mise à jour brossent un tableau précieux des efforts menés par les pays dont émanent les rapports et ils pourraient donc servir de point de départ pour l'examen et l'évaluation.

18. Un nombre grandissant de gouvernements établissent des rapports sur l'application du plan national d'action qu'ils ont élaboré après la Conférence de Beijing, ou sur son évaluation, ou sur les deux sujets. Le contenu de ces rapports revêt un intérêt capital pour le processus d'examen.

2. Questionnaires adressés aux gouvernements

19. Ce sont les gouvernements qui fourniront l'essentiel des renseignements sur l'application au niveau national. À cet égard, et conformément à la résolution 52/100 de l'Assemblée générale, après avoir consulté les commissions régionales, la Division de la promotion de la femme a établi un questionnaire à l'intention des gouvernements sur l'application du Programme d'action. Au milieu du mois de novembre, ce questionnaire a été envoyé aux missions permanentes auprès de l'Organisation à New York. Il demandait surtout des renseignements qualitatifs sur l'application du Programme d'action et il était conçu pour aider les États Membres à en rendre compte. Les États sont encouragés à répondre au questionnaire afin que l'évaluation des progrès accomplis de par le monde porte sur des renseignements aussi complets que possible. Les gouvernements qui ont formulé des plans nationaux d'action sont encouragés à les utiliser comme point de départ de leur rapport sur les progrès accomplis. Les autres ont été invités à prendre pour point de départ, à la place, les stratégies ou plans pertinents. Les réponses au questionnaire sur l'examen et l'évaluation doivent être remises avant le 30 avril 1999. Le Secrétariat enverra début 1999 un rappel dans lequel il demandera à chaque pays le nom d'un interlocuteur avec lequel la Division de la promotion de la femme puisse correspondre au sujet des réponses.

20. Le questionnaire adressé aux gouvernements demande des renseignements concernant chacun des 12 domaines critiques intéressant le Programme d'action. Les renseignements demandés sont surtout d'ordre qualitatif mais il est suggéré aux gouvernements de fournir aussi les statistiques récentes, par âge et par sexe, dont l'ONU ne disposerait pas encore, et de spécifier les indicateurs utilisés pour mesurer les résultats d'activités de promotion de la femme et de l'égalité des sexes.

21. Le questionnaire est divisé en trois parties. La première demande un bref aperçu analytique (3 à 6 pages) des tendances et des expériences que l'application du Programme d'action a suscitées dans le pays concerné. Cet aperçu devrait faire ressortir les succès obtenus et les obstacles rencontrés depuis l'adoption du Programme d'action. La deuxième partie porte sur l'application en général, dans le contexte de la stratégie ou du plan national d'action du pays

concerné, sur l'allocation de ressources et sur les arrangements institutionnels.

22. La troisième partie du questionnaire est entièrement consacrée aux 12 domaines critiques, et elle demande une description des politiques, programmes, pratiques ou projets novateurs qui ont été entrepris. Aux pays qui ont fixé des objectifs précis, il est demandé de rendre compte des progrès accomplis dans leur réalisation. Les gouvernements sont également invités à indiquer les mesures et les initiatives qu'ils comptent prendre, les engagements pris récemment et leur vision de la promotion de la femme et de la parité des sexes au XXI^e siècle.

3. Les femmes dans le monde, 2000

23. En réponse aux résolutions 52/231 et 53/120, un troisième volume de la publication *Les femmes dans le monde* sera établi avec des fonds versés par des États Membres et des organes des Nations Unies. Ce rapport constituera une mise à jour des données et des informations fournies en 1995 et il contiendra donc des données et des analyses précieuses sur la situation des femmes dans le monde.

C. Autres sources d'information et d'analyse

1. Préparatifs des bilans de cinq années d'application des conclusions d'autres conférences

a) Sommet mondial pour le développement social

24. En vue de l'examen des résultats de cinq années d'application des conclusions du Sommet mondial pour le développement social, la Division des politiques sociales et du développement, au Secrétariat, a mis en place un dispositif de collecte de renseignements : il est demandé aux gouvernements, notamment, des renseignements sur les progrès réalisés dans l'intégration d'une démarche soucieuse de parité entre les sexes. Cette initiative donne suite au dixième engagement du Sommet, à savoir l'engagement de réaliser l'égalité et la parité entre les hommes et les femmes⁶. Les réponses devront parvenir au Secrétariat avant le 30 juin 1999. Les renseignements fournis dans ce cadre pourront également servir à examiner les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action de Beijing. Toujours dans le but d'évaluer les résultats des décisions prises lors du Sommet mondial pour le développement social, des études seront menées sur divers sujets – par exemple, l'éducation des filles, le travail rémunéré et celui qui ne l'est pas, et l'accès de populations défavorisées à des services

sociaux. La Division des politiques sociales et du développement prévoit également la publication, en l'an 2000, du prochain *Rapport sur la situation sociale dans le monde*. Il est proposé que le thème du rapport soit la parité. Lors de la préparation de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action de Beijing, il sera tenu compte de tous ces travaux sur des questions sociales, ainsi que des informations qui auront été recueillies dans le cadre de l'examen quinquennal de la Conférence internationale sur la population et le développement.

b) Conférence internationale sur la population et le développement

25. Pour préparer l'examen quinquennal du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, des tables rondes et des réunions techniques sont organisées sur des questions telles que la santé en matière de reproduction et de sexualité chez les adolescents; les partenariats avec la société civile; les programmes ayant trait aux droits génésiques et à la santé en matière de reproduction, y compris l'émancipation des femmes, la responsabilisation des hommes et les droits de la personne humaine; les migrations internationales et le développement; les corrélations entre population et macroéconomie; et le vieillissement de la population. Des données et des renseignements sont recueillis à l'occasion des activités suivantes : la huitième Enquête démographique des Nations Unies auprès des gouvernements, en vue de l'évaluation et de l'examen quinquennaux du Programme d'action; les enquêtes du Fonds des Nations Unies pour la population sur les flux de ressources d'une part et sur l'expérience acquise par les pays depuis la Conférence des Nations Unies sur la population et le développement d'autre part; les enquêtes sur le terrain que mènent les commissions régionales; et la préparation des rapports nationaux. La Division de la population du Secrétariat prévoit en outre de publier en l'an 2000 un rapport intitulé «Condition des femmes, population et développement».

2. Autres rapports pertinents

26. Seront également utiles à l'évaluation globale du Programme d'action prévue pour l'an 2000, plusieurs rapports sur la promotion des femmes et l'égalité entre les sexes qui vont être publiés en 1999 et au début de l'an 2000. L'*Étude mondiale de 1999 sur le rôle des femmes dans le développement* est établie par la Division de la promotion de la femme en coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies. Le rapport complet paraîtra en juin 1999, mais un résumé sera soumis à la Commission à sa présente session dans le document E/CN.6/1999/CRP.3.

L'Étude de 1999 est axée sur la mondialisation et les femmes dans le monde du travail. L'Assemblée générale a dans sa résolution 52/231 invité le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à fournir des informations sur l'application du Programme d'action tirées de son examen des rapports des États parties présentés depuis la Conférence de Beijing. La contribution du Comité sera soumise à la Commission dans le document E/CN.6/1999/PC/4.

27. Les informations sur les activités que mènent dans le cadre de leurs mandats respectifs les organes de suivi des traités pour intégrer la problématique hommes-femmes serviront également à procéder à l'évaluation. À cet égard, l'étude sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités des organes de suivi des traités relatifs aux droits de l'homme (HRI/MC/1998/6) qui a été établie par la Division de la promotion de la femme à l'occasion de la dixième réunion de leurs présidents est présentée à la Commission pour information.

28. La Banque mondiale prépare un rapport sur l'examen de la problématique de la parité qui doit paraître en l'an 2000. Le Programme des Nations Unies pour le développement organise un séminaire intitulé «Les femmes et la participation politique : défis du XXIe siècle» qui doit avoir lieu à New Delhi en mars 1999. UNIFEM travaille à l'élaboration d'un rapport sur l'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes qui devrait en principe être disponible à la mi-1999.

29. Plusieurs initiatives ont été lancées par les organisations non gouvernementales; elles contribueront à l'examen et à l'évaluation. C'est ainsi qu'*Equality Now* prévoit de faire une étude sur les effets qu'une législation nationale instituant la parité hommes-femmes a réellement sur l'exercice des droits fondamentaux des femmes. L'Union interparlementaire a adressé un questionnaire établi en collaboration avec la Division de la promotion de la femme à tous les parlementaires nationaux pour qu'ils lui fournissent des renseignements sur l'expérience politique des femmes et leur contribution au processus démocratique. Comme initialement prévu, les résultats de cette enquête seront communiqués à la Division.

3. Échanges en ligne au titre du projet de *Womenwatch*

30. Une série d'échanges portant sur les principaux domaines prioritaires sont organisés au titre du projet *Womenwatch*, sur Internet. La mise en oeuvre du Programme d'action donnera lieu à un échange de vues et à des propositions dont le Secrétariat fera un résumé dans des documents

de séance qui seront présentés à la Commission de la condition de la femme à sa quarante-quatrième session. Un échange a été mené à titre expérimental sur les femmes et la santé en septembre 1998 et un séminaire en ligne en octobre 1998 sur la violence à l'égard des femmes. Des résultats préliminaires montrent que ces échanges offrent une excellente occasion à des représentants de gouvernements, à des organisations non gouvernementales et à d'autres membres de la société civile de tous les horizons de participer à ces activités.

III. Éventuelle portée de l'évaluation globale

A. Aperçu de la situation actuelle

31. S'appuyant sur les sources et activités évoquées ci-dessus, le rapport d'évaluation fournira des informations et une analyse des progrès accomplis en matière de promotion de la femme et de parité entre les sexes au cours des années 90 et de leurs conséquences sur la réalisation des buts et des Stratégies de Nairobi pour la promotion de la femme et du Programme d'action de Beijing. Les effets de nouveaux phénomènes internationaux comme la mondialisation, l'insécurité physique et l'instabilité économique ainsi que l'évolution du rôle de l'État seront examinés.

B. Progrès réalisés dans la mise en oeuvre

32. La deuxième partie du rapport analysera à grands traits les principales réalisations et autres progrès enregistrés aux niveaux régional et national dans la mise en oeuvre des stratégies définies pour les 12 domaines prioritaires du Programme d'action. Les facteurs qui freinent ou entravent la mise en oeuvre seront analysés. La priorité accordée à l'élaboration et à l'application de politiques et mesures en faveur de l'égalité des sexes sera évaluée ainsi que les moyens visant à assurer le respect des conditions nécessaires au niveau national, notamment grâce à l'intégration de considérations liées aux sexospécificités, au renforcement du cadre juridique de protection des droits fondamentaux des femmes, au recours à des mesures spéciales temporaires en faveur de groupes désavantagés, à des activités de plaidoyer et à la création de la volonté politique nécessaire. La deuxième partie du rapport examinera également les modalités de mise en oeuvre au niveau national des diverses stratégies et mesures prévues dans les domaines prioritaires,

notamment grâce au renforcement des capacités et à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les activités opérationnelles. La place faite à la parité des sexes dans les budgets nationaux et dans les ressources par secteur sera appréciée en partie d'après les réponses au questionnaire sur la suite donnée à la Conférence de Beijing. Le rapport examinera également les progrès réalisés dans l'établissement de structures et de mécanismes de suivi du Programme d'action, notamment en matière de contrôle.

33. Les pratiques optimales utilisées pour éliminer les obstacles à la promotion de la femme et à l'exercice de ses droits fondamentaux seront signalées dans chaque domaine prioritaire du Programme d'action; on analysera aussi les méthodes, politiques, programmes et projets novateurs destinés à illustrer les modalités de mise en oeuvre. Les objectifs ou critères définis seront évalués par rapport aux objectifs fixés par le Programme d'action d'une part et en fonction des délais fixés pour leur réalisation au cours de la période considérée d'autre part.

34. Les obstacles et difficultés rencontrés dans la mise en oeuvre des stratégies définies dans les domaines prioritaires seront examinés et les enseignements illustrés d'après les expériences des gouvernements, du système des Nations Unies et d'autres acteurs. Les exemples de mécanismes de contrôle et l'expérience accumulée dans leur utilisation seront examinés. Les ressources humaines et financières et les critères d'évaluation des progrès seront également examinés comme base de nouvelles mesures et initiatives.

C. Conclusions

35. Les informations concernant de nouveaux engagements précis et de nouvelles mesures et initiatives au niveau national seront fournies principalement en réponse au questionnaire. Les questions nécessitant d'être examinées plus avant et suivies se dégageront du processus préparatoire aux niveaux national, régional et mondial. Ces questions seront examinées plus en détail dans les rapports que le Secrétaire général a été invité à élaborer sur les nouvelles mesures et initiatives en 2000.

36. Le mandat de la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue en 2000 préconise de préparer l'avenir au-delà de cette date (résolution 52/231 de l'Assemblée générale). Le rapport soumis à la Commission à sa présente session (E/CN.6/1999/PC/2) sur les nouvelles mesures et initiatives, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions 52/231 et 53/120, propose quatre vastes domaines prioritaires qui se recoupent et auxquels les organisations internationales, les gouvernements et la société civile doivent accorder une grande attention au cours du

nouveau millénaire s'ils souhaitent la mise en oeuvre intégrale du Programme d'action. Il définit également le cadre qui déterminera dans quelle mesure les activités de plaidoyer, les mesures et les mécanismes de contrôle ont bénéficié d'un appui à ce titre et montre à partir des domaines prioritaires comment ces objectifs, qui se recoupent, seront réalisés. Le cadre offre aux gouvernements et autres acteurs un schéma qui leur permettra de déterminer les nouvelles mesures et initiatives à prendre pour réformer le système et les mentalités en vue d'assurer l'égalité entre les sexes et de continuer dans l'immédiat à défendre les femmes et les filles victimes de diverses formes de discrimination et de violation de leurs droits.

37. La Commission pourrait, au moment de proposer de nouvelles mesures et initiatives, garder à l'esprit que le Programme d'action repose sur un cadre qui affirme les droits fondamentaux des femmes et des filles, se fonde sur tout le cycle de la vie pour déterminer les besoins des femmes et des filles; une approche de l'intégration de considérations liées aux sexospécificités; et un partenariat entre hommes et femmes, gouvernements et société civile, donateurs et bénéficiaires.

Notes

- ¹ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), résolution I, annexe II.
- ² *Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, Nairobi, 15-26 juillet 1985* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.85.IV.10), chap. I, sect. A.
- ³ *From Nairobi to Beijing – Second Review and Appraisal of the Implementation of the Nairobi Forward-Looking Strategies for the Advancement of Women: report of the Secretary General* (De Nairobi à Beijing – deuxième examen et évaluation de l'application des Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme : rapport du Secrétaire général, en anglais) (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.95.IV.5).
- ⁴ *Ibid.*, p. vii.
- ⁵ *Ibid.*, p. ix et x.
- ⁶ *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe I, engagement 5.